FRANÇOIS AUGER

Commissaire aux Comptes

Carole PIONNIER
Yannick MAURY
Olivier GOMES
Carlos CARDOSO

Associés

SFIC

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

Bureaux : 3, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE – 75008 – PARIS
19, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE – 78000 - VERSAILLES

RÉCEPTION
SUR RENDEZ-VOUS

TÉL. 01.39.50.06.97

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT
Siège social : 11, rue du Cher - 75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

FRANÇOIS AUGER
Commissaire aux Comptes

Carole PIONNIER
Yannick MAURY
Olivier GOMES
Carlos CARDOSO

Associés

SFIC

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

Bureaux : 3, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE – 75008 – PARIS
19, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE – 78000 - VERSAILLES

RÉCEPTION
SUR RENDEZ-VOUS

TÉL. 01.39.50.06.97

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT
Siège social : 11, rue du Cher - 75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Versailles, le 20 mai 2023

SFIC
Commissaire aux comptes
François AUGER
Gérant – Associé

P.J : Annexe - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Annexe - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Comptes annuels au 31 décembre 2022

en euros

BILAN ACTIF

	déc-22			déc-21
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
. Concessions et droits similaires	800	0	800	800
Immobilisations corporelles				
. Terrains	160 000	0	160 000	0
. Constructions	951 249	178 631	772 618	83 022
. Matériel de transport	0	0	0	0
. Matériel de bureau et informatique	40 977	29 075	11 901	12 156
. Mobilier de bureau	23 242	12 166	11 075	3 321
. Acompte sur immobilisations corp.	0	0	0	0
	1 175 467	219 873	955 595	98 498
Immobilisations financières				
. Dépôts de garantie	0	0	0	0
. Autres titres immobilisés	5 074	0	5 074	5 043
	5 074	0	5 074	5 043
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 181 341	219 873	961 468	104 341
Créances				
. Autres créances	36 099	0	36 099	6 990
Disponibilités	773 017	0	773 017	836 517
TOTAL ACTIF CIRCULANT	809 116	0	809 116	843 506
Charges constatées d'avance	6 172	0	6 172	6 663
COMPTES DE REGULARISATION	6 172	0	6 172	6 663
TOTAL BILAN ACTIF	1 996 629	219 873	1 776 757	954 511

SFIC

Comptes annuels au 31 décembre 2022

en euros

BILAN PASSIF

	déc-22	déc-21
Fonds propres		
Réserve sociale	6 104	6 104
Report à nouveau	711 230	557 273
Excédent / Insuffisance de l'exercice	97 042	153 957
TOTAL FONDS PROPRES	814 376	717 334
Fonds dédiés	45 000	
TOTAL FONDS DEDIES	45 000	0
Provisions pour risques et charges	213 739	68 113
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	213 739	68 113
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit		
. Emprunts auprès des établissements de crédit	588 190	0
Autres dettes		
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 501	83 928
. Dettes fiscales et sociales	87 951	85 136
. Dettes sur immobilisations	0	0
. Autres dettes	0	0
	115 452	169 064
TOTAL DES DETTES	703 642	169 064
. Produits constatés d'avance	0	0
COMPTES DE REGULARISATION	0	0
TOTAL BILAN PASSIF	1 776 757	954 511

en euros

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2022 12 mois	Exercice 2021 12 mois
Produits d'exploitation		
. Subventions d'exploitation		
. Service civique	1 100	1 667
. Dons et cotisations	1 613 522	1 506 089
. Legs	50 000	0
. Reprises sur provisions et transferts de charges	25 079	0
. Utilisation des fonds dédiés	0	0
. Autres produits de gestion courante	169	314
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 689 870**	**1 508 070**
Charges d'exploitation		
. Autres achats et charges externes	770 414	704 039
. Impôts, taxes et versements assimilés	26 800	28 044
. Salaires et traitements	377 750	381 022
. Charges sociales	167 342	171 029
. Dotations aux amortissements	31 750	21 650
. Dotations aux provisions	170 705	50 226
. Report en fonds dédiés	45 000	0
. Autres charges	796	1 367
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 590 558**	**1 357 376**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**99 312**	**150 694**
Produits financiers	1 064	383
Charges financières	3 808	1 764
RESULTAT FINANCIER	**-2 744**	**-1 382**
Produits exceptionnels	1 500	4 644
Charges exceptionnelles	1 027	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**473**	**4 644**
TOTAL PRODUITS	1 692 434	1 513 097
TOTAL CHARGES	1 595 392	1 359 140
EXCEDENT DE L'EXERCICE	**97 042**	**153 957**

en euros

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	déc-22		déc-21	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs, mécénat				
. Dons manuels	1 613 522	1 613 522	1 506 089	1 506 089
. Legs, donations et assurances-vie	50 000	50 000	0	0
. Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrpartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 733		5 341	
3 - Subventions et autres concours publics	1 100		1 667	
4 -Reprise sur provisions et dépréciations	25 079	25 079		
5 -Utilisation des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	1 692 434	1 688 601	1 513 097	1 506 089
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
. Actions réalisées par l'organisme	834 360	834 360	786 391	786 391
. Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.1 Réalisées à l'étranger				
. Actions réalisées par l'organisme				
. Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2 -Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	155 180	155 180	235 059	235 059
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 -Frais de fonctionnement	390 147	390 147	287 464	287 464
4 -Dotation aux provisions et dépréciations	170 705	170 705	50 226	50 226
5 -Impôt sur les bénéfices				
6 -Report de fonds dédiés de l'exercice	45 000	45 000	0	0
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	1 595 392	1 595 392	1 359 140	1 359 140
EXCEDENT OU DEFICIT	97 042	93 209	153 957	146 949

en euros

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	déc-22		déc-21	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
. Bénévolat	4 000	4 000	4 000	4 000
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	4 000	4 000	4 000	4 000
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
. Réalisées en France	4 000	4 000	4 000	4 000
. Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	4 000	4 000	4 000	4 000

ANNEXE

en euros

L' annexe ci-après fait partie intégrante des comptes annuels de l'association Agir pour l'Environnement, dont le total du bilan au 31 décembre 2022 est de 1 776 757 euros et au compte de résultat en liste de l'exercice dégageant un excédent de 97 042 euros.
L'exercice, d'une durée de douze mois, couvre l'année civile.

REMARQUE LIMINAIRE : EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

. Achat du nouveau local et déménagement :

L'association a souhaité accompagner l'agrandissement de l'équipe salariée et offrir à l'équipe des conditions optimales de travail en recherchant des locaux plus spacieux et confortables. Les anciens locaux, trop exigus pour gérer les contreparties, ont été mis en vente. Après une recherche et l'obtention d'un prêt, l'association s'est installée, en décembre, dans le 20ème arrondissement, rue du Cher, dans des locaux de 118 m², permettant d'accueillir correctement les salariés, y compris celles et ceux travaillant partiellement en télétravail de " province ". Ces nouveaux locaux offrent de surcroît un cadre de travail moins bruyants que les anciens locaux.

REMARQUE LIMINAIRE : EVENEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

. Continuité d'exploitation,
. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
. Indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celles des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

11- Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie probable des immobilisations selon le mode linéaire .

* Terrain	Non amortissable
* constructions	30 ans
* matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
* mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les immobilisations financières sont composées de titres de Enercoop (2K€), ainsi que de parts Crédit Coopératif (2K€), et d'actions Energie Partagée Investissment (SCA à capital variable) pour 1K€.

ANNEXE

en euros

12 - Subventions inscrites en compte de résultat

Les subventions sont inscrites en produits au fur et à mesure de leur encaissement. Un produit à recevoir est constaté au 31 décembre si le montant perçu au cours de l'exercice est inférieur aux décisions communiquées à l'association et si les opérations concernées se sont bien déroulées au cours de l'exercice. Inversement, les sommes perçues en cours d'exercice et concernant l'exercice suivant sont inscrites au bilan en produits constatés d'avance.

13- Dons, abonnements et participations aux frais de campagnes

Ils sont constatés en produits lors de leur encaissement. Les dons reçus en décembre et portés en banque en janvier sont comptabilisés en "chèques à encaisser" et sont rattachés aux disponibilités.

2- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

21- Actif immobilisé

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Valeur brute				
. Immobilisations incorporelles	800	-	-	800
. Immobilisations corporelles	286 621	888 847		1 175 467
. Immobilisations financières	5 043	31		5 074
	292 464	888 877	0	1 181 341
Amortissements				
. s/immobilisations corporelles	188 122	31 750		219 873
Valeur nette	104 341			961 468

22- Autres créances et produits à recevoir

	Exercice 2022	Exercice 2021
Fournisseurs débiteurs	0	0
Avance permanente sur frais et salaires à régulariser	36 099	6 990
Autres créances et produits à recevoir	36 099	6 990

23- Échéance des créances et des dettes

	TOTAL	A 1an au plus	Entre 1 et 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts	588 190	35 668	374 290	178 232

Les créances et dettes autres que les emprunts ont une échéance à moins de 1 an

ANNEXE

en euros

23- Détail des charges à payer et produits constatés d'avance compris dans les postes du bilan

	Exercice 2022	Exercice 2021
Fournisseurs , factures non parvenues	12 959	15 984
Provision pour congés payés (charges incluses)	40 364	39 340
Formation professionnelle et taxe sur les salaires à payer	8 982	10 354
Charges à payer	62 305	65 678
Emprunts auprès des établissements de crédit (principal)	588 190	0
Dettes fournisseurs	14 542	67 944
Rémunérations dues	1 189	4 195
Organismes sociaux	36 101	30 383
Prélèvement à la source et créditeurs divers	1 316	863
Dettes	641 337	103 386
Sous-total	703 642	169 064
Produits constatés d'avance	0	0
Total des dettes et produits constatés d'avance	703 642	169 064

24- Variation des fonds propres

	Exercice 2022	Exercice 2021
A nouveau au 01/01/N	717 334	563 377
Excédent de l'exercice	97 042	153 957
Fonds Propres au 31/12/N	814 376	717 334

25- Fonds dédiés

Une somme de 45 000€ a été reportée en fonds dédiés. Il s'agit de la collecte liée à l'opération " réserve de biodiversité". Le projet n'a pu être entièrement conduit en 2022 et fera donc l'objet d'une réalisation en 2023.

26- Détail des autres achats et charges externes

	Exercice 2022	Exercice 2021
Eau, edf	2 260	1 261
Fournitures de bureau	14 858	14 389
Maquettes, impressions spéciales	32 556	44 727
Dessin campagne	3 000	2 440
Impression, routage	210 979	184 694
Logiciels	23 269	0
Gestion de fichiers	9 411	14 129
Site internet	27 322	37 857
Charges copropriété et entretien	5 596	2 483
Assurances	1 853	756
Documentation	4 405	3 620
Organisation débats, séminaires, animations, déplacements	212 413	198 802
Honoraires et prestations diverses, sondages, cotisations	126 954	93 293
Rémunérations Ulule, Iraiser	32 373	36 715
Téléphone, internet	1 857	3 119
Affranchissements et mailings	49 110	58 092
Frais bancaires	12 200	7 662
	770 414	704 039

SFIC

ANNEXE

27 - Détail des produits : dons, frais de campagne et divers

	Exercice 2022	Exercice 2021
Participations aux frais de campagne	248 692	249 510
Dons et cotisations	1 364 830	1 256 579
Legs	50 000	0
	1 663 522	1 506 089

28 - Rapprochement entre variation de trésorerie et excédent de l'exercice

Montant des disponibilités au 31/12/2022		773 017
Montant des disponibilités au 01/01/2022		836 517
	Variation	-63 499
Excédent de l'exercice		97 042
Charges calculées		
* dotations aux amortissements		31 750
* reprise/dotations aux provisions		145 626
* report en fonds dédiés		45 000
Acquisitions d'immobilisations		-888 877
VNC éléments d'actif cédés		0
Variation des dettes et produits constatés d'avance		534 578
* au 31/12/2022	703 642	
* au 31/12/2021	169 064	
Variation des créances et charges constatées d'avance		-28 618
* au 31/12/2022	42 271	
* au 31/12/2021	13 653	
	Variation	-63 499

29 - Effectif moyen

(équivalent temps plein)

cadres	8
non cadres	1

30 - Honoraires du commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes sont de 6 930 euros TTC.

31 - Provision pour litige

La provision pour litige constatée dans les comptes au 31/12/2021 de 50 000€ a été ajustée à 143 471€.
Elle est destinée à couvrir les risques pécuniaires encourus par l'entreprise à propos d'un litige qui l'oppose à deux salariés ayant ouvert une procédure prud'hommale.

SFIC

ANNEXE

32 - Engagements de retraite

La provsion a été évaluée à 70 268 euros,
Le taux moyen probable de progression salariale retenu est de 2%,
Le taux de turnover des salariés dépend d'hypothèses internes à l'association.
L'âge limite pour le calcul du turnover est de 45 ans,
Et le taux d'actualisation de 3,75%.

La provision a été calculée selon les règles de la convention collective de l'animation alors que l'an passé le calcul était basé sur le légal. Cela explique la hausse de la provision de près de 52 155 euros.

33 - Compte d'emploi annuel des ressources (Tableau présenté page suivante)

Les principales méthodes retenues pour l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources sont les suivantes :

* Les dotations aux amortissements ont été considérées comme dépenses de fonctionnement
* Les charges de personnel ont été ventilées en fonction des temps estimés passés respectivement au suivi des campagnes ou au fonctionnement.
* Les frais de recherche de dons comprennent les frais d'impression, d'envois et de gestion des appels à dons ainsi que l'estimation des temps passés.

34 - Engagements donnés

*Hypothèque légale du préteur de deniers

Suite à l'achat du bien immobilier situé 11 rue du Cher 75020 Paris, la Banque Populaire se trouve investi sur le bien de l'hypothèque légale à concurrence de la somme de 600K€ égale à la partie payée au moyen des fonds prêtés.

Jusqu'au 1er août 2033, pour le prêt de 372K€ dont 360K€ dû au 31/12/2022

Jusqu'au 1er août 2025, pour le prêt de 228K€ dont 228K€ dû au 31/12/2022

SFIC

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2022	Exercice 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2022	Exercice 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES			**1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
1.1. Réalisées en France			**1.1 Cotisations sans contrepartie**		
- Actions réalisées directement	834 360	786 391	**1.2 Dons et legs collectés**		
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	1 613 522	1 506 089
			- Legs, donations et assurances-vie	50 000	-
			- Mécénats		
1.2 Réalisées à l'étranger			**1.3 Autres ressources liées à l'appel à la générosité du public**		
- Actions réalisées directement				-	-
- Versements à un organismes central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	155 180	235 059			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	390 147	287 464			
TOTAL DES EMPLOIS	1 379 687	1 308 914	**TOTAL DES RESSOURCES**	1 663 522	1 506 089
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	170 705	50 226	**2 - REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**	25 079	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	45 000	-	**3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**		
IV - EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	93 209	146 949	**V - DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**		
V - TOTAL GENERAL	1 688 601	1 506 089	**VI - TOTAL GENERAL**	1 688 601	1 506 089
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	672 884	514 979
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	766 093	661 928
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(268 937)	10 956
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	497 155	672 884

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	4 000		Bénévolat	4 000	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	4 000		Total	4 000	

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENNT
Siège social : 11, rue du Cher - 75020 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes

sur les conventions réglementées

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 612-5 du Code de Commerce.

----------o----------

Versailles, le 20 mai 2023

SFIC
Commissaire aux comptes
François AUGER
Gérant – Associé